



République Française  
Département SEINE ET MARNE  
**Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	47

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 5 Avril à 18:38, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 22/03/2024.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DEVOT Sylvie, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan  
Suppléant(s) : Mme DEVOT Sylvie (de M. GROSLEVIN Gilles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BALLABENE Sandra à M. MEDEIROS Manuel, BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, DUMENIL Stéphanie à M. VIGIER Mathias, DUTRIAUX Nathalie à Mme LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième, SALAZAR Joëlle à M. LAGÜES-BAGET Yves, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. PRIOUX Pierre-François, CALVET Jean à M. MOTTE Patrice, CAMEK Julien à Mme GIRAULT Muriel, CASEAUX Hubert à M. NESTEL Gilles, POIRIER Daniel à M. SAOUT Louis Marie, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, ROSSIGNEUX Gilles à Mme NINERAILLES Brigitte, SAINT-JALMES Patrice à Mme DESNOYERS Monique, THIÉRIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, VENANZUOLA François à M. CHANUSSOT Jean-Marc  
Excusé(s) : M. GROSLEVIN Gilles

Absent(s) : Mmes : HELIAS Aline, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, M. GUECHATI Amin

**A été nommé(e) secrétaire** : M. VIGIER Mathias

### 2024\_38 – Budget Primitif M49 - 2024 - Eau Potable DSP

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N°2024\_20 en date du 12 mars 2024 approuvant le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public,

**Vu** la délibération N°2024\_25 en date du 14 mars 2023 approuvant le compte administratif 2023,

**Vu** la délibération N°2024\_17 en date du 12 mars 2024 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2024 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

**Vu** la présentation du Budget 2024 par son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil communautaire :

- **VOTE** son budget par Chapitre en section d'exploitation et en investissement,
- **PRECISE** que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023,
- **ADOpte** les deux sections ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	266 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	191 100,00
65	Autres charges de gestion courante	113 000,00
66	Charges financières	73 000,00
67	Charges exceptionnelles	57 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	437,00
042	Opération d'ordre	200 000,00
023	Virement à la section d'investissement	6 136 205,16
	<b>Dépenses nouvelles de l'exercice</b>	<b>7 037 242,16</b>

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	2 989 500,00
042	Opérations d'ordre	30 000,00
013	Atténuation de charges	2 968,20
	<b>Total Recettes nouvelles de l'exercice</b>	<b>3 022 468,20</b>
002	Excédent de fonctionnement	4 014 773,96
	<b>Total cumulé des recettes</b>	<b>7 037 242,16</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Propositions nouvelles	Montant Total
16	Emprunts et dettes assimilés		276 000,00	276 000,00
20	Immobilisations incorporelles		956 243,88	956 243,88
21	Immobilisations corporelles	70 884,17	2 782 761,15	2 853 645,32
23	Immobilisations corporelles en cours		4 023 039,87	4 023 039,87
4581	Opérations pour compte de tiers	153 189,31	135 611,00	288 800,31
040	Opération d'ordre		30 000,00	30 000,00
001	Déficit d'investissement reporté			2 609 823,52
	<b>Total cumulé des dépenses</b>	<b>224 073,48</b>	<b>8 203 655,90</b>	<b>11 037 552,90</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Propositions nouvelles	Montant Total
10	Dotations		621 423,00	621 423,00
13	Subventions d'investissement	8 000,00	1 066 365,91	1 074 365,91
16	Emprunts	2 000 000,00	686 146,57	2 686 146,57
4582	Opérations pour compte de tiers	204 474,00	114 938,26	319 412,26
040	Opérations d'ordre		200 000,00	200 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		6 136 205,16	6 136 205,16
	<b>Total cumulé des recettes</b>	<b>2 212 474,00</b>	<b>8 825 078,90</b>	<b>11 037 552,90</b>

- **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2024 du budget annexe Eau Potable DSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 7 037 242,16 €

Section d'investissement : 11 037 552,90 €

**TOTAL : 18 074 795,06 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 077-200070779-20240405-2024\_38-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En Communauté de Communes, le 08/04/2024  
Le Président,  
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,  
M. VIGIER Mathias



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)